



PROCES-VERBAL

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS – PV N°8

Réunion du : Jeudi 22 octobre 2009
à : 09h30

Présents : Guy ANDRE, André LALLEMENT, Jacques LEGER, Jean-Pierre LUCIANI, Jean OURY, Claude PLATEL, Auguste TOSAN

Excusé :

Assistent : Jean-Michel BERLY, Latifa GUENINECHE, Ernest de LA COTTE,

I. CLASSEMENTS FEDERAUX

Néant

II. CONFIRMATIONS DE CLASSEMENTS FEDERAUX

Néant

III. CLASSEMENTS TRANSMIS PAR LES LIGUES ET PRONONCES PAR LA FFF

Conformément à l'article 5.1.1 – Instances décisionnaires du Règlement des Terrains et Installations Sportives, les classements suivants sont prononcés en niveau 6, 6s, 6sy, 6sye, 5, 5s, 5sy, 5sye, 4, 4s, 4sy et 4sye.

a) Classements synthétiques :

Ligue d'Aquitaine

- Lormont

Stade Christophe Dugarry – NNI 332490401

La Commission prend connaissance du courrier de la Ligue informant du changement de la moquette installée en juillet 2007.

Elle rappelle que pour le classement d'une installation équipée d'un gazon synthétique, les résultats des tests in situ doivent être fournis.

Dans l'attente de cet envoi, elle prend note du classement de ces installations par la Ligue en niveau 5 sye provisoire.

La Commission rappelle à la Ligue que l'ensemble des informations doivent être renseignées sur Foot 2000 avant le passage devant cette Commission.

Ligue de Corse

- Santa Maria di Lota

Stade de Miomo – NNI 203090101

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue.

Elle rappelle que pour le classement d'une installation équipée d'un gazon synthétique les résultats des tests in situ doivent être fournis.

Elle ne peut donc pas prononcer le classement de ces installations en niveau 5 sye.

La Commission rappelle à la Ligue que l'ensemble des informations doivent être renseignées sur Foot 2000 avant le passage devant cette Commission.

Ligue de Lorraine

- Sarrebourg

Stade Municipal 3 – NNI 576300103

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 4 juillet 2009 et prend connaissance des tests in situ du 7 avril 2009 dont les résultats sont conformes à l'Article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5 sye jusqu'à l'échéance du 18 novembre 2018.

La Commission rappelle à la Ligue que l'ensemble des informations doivent être renseignées sur Foot 2000 avant le passage devant cette Commission.

- Jarville La Malgrange

Stade de la Californie – NNI 542740202

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 4 juillet 2009 et prend connaissance des tests in situ du 15 mai 2008 dont les résultats sont conformes à l'Article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5 sye jusqu'à l'échéance du 01 décembre 2017.

La Commission rappelle à la Ligue que l'ensemble des informations doivent être renseignées sur Foot 2000 avant le passage devant cette Commission.

- Mondelange

Stade Gilles Tirelli – NNI 574740201

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 4 juillet 2009 et prend connaissance des tests in situ du 30 mars 2009 dont les résultats sont conformes à l'Article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5 sye jusqu'à l'échéance du 29 septembre 2018.

La Commission rappelle à la Ligue que l'ensemble des informations doivent être renseignées sur Foot 2000 avant le passage devant cette Commission.

- Nancy

Stade Victor – NNI 543950101

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 4 juillet 2009 et prend connaissance des tests in situ du 25 novembre 2008 dont les résultats sont conformes à l'Article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5 sye jusqu'à l'échéance du 01 septembre 2018.

La Commission rappelle à la Ligue que l'ensemble des informations doivent être renseignées sur Foot 2000 avant le passage devant cette Commission.

- Maxeville

Stade Darnys – NNI 543570302

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 4 juillet 2009 et prend connaissance des tests in situ du 24 octobre 2008 dont les résultats sont conformes à l'Article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5 sye jusqu'à l'échéance du 01 septembre 2018.

La Commission rappelle à la Ligue que l'ensemble des informations doivent être renseignées sur Foot 2000 avant le passage devant cette Commission.

- Saint Julien Les Metz

Stade de Grimont 1 – NNI 576160101

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 4 juillet 2009 et prend connaissance des tests in situ du 14 mai 2007 dont les résultats sont conformes à la référence gazon synthétique sablé.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 4 sy jusqu'à l'échéance du 16 avril 2019.

Ligue de Paris Ile de France

- Serris

Stade de l'Herminière – NNI 774490101

La Commission accuse réception du dossier en retour de cette installation qui a été classée en niveau 6 sye (PV n°6 du 25 août 2009).

Après étude détaillée des résultats des tests des mesures des qualités sportives et de sécurité datés du 25 mars 2009 elle constate que :

- ce terrain a été réalisé en 2003 et les premiers contrôles de conformité le 03/08/2004, ces derniers n'ont jamais été fournis ni pris en compte pour un classement en catégorie 5 sye.
- les essais réalisés en mars 2009 sont incomplets, en effet l'article 1.2.5 du Règlement précise que ceux-ci doivent mesurer les performances sportives suivantes :
 - Absorption des chocs en %
 - Déformation en mm
 - Rebond de ballon en m
 - Roulement du ballon en m
 - Traction (rotation) en nm

A ce jour, un classement en niveau 5 sye peut être prononcé mais avec fourniture des tests du 03/08/2004 et prise en compte de cette date pour le classement avec échéance en 2014.

- Argenteuil

Stade Jean Jaurès – NNI 950180801

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 13 octobre 2009 et prend connaissance des tests in situ du 27 janvier 2009 dont les résultats sont conformes à l'Article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5 sye jusqu'à l'échéance du 01 décembre 2018.

b) Classements suite aux PV des Ligues :

La Commission rappelle aux Ligues que l'ensemble des informations doivent être renseignées sur Foot 2000 avant le passage devant cette Commission.

Ligue d'Auvergne

La Commission prononce les classements du PV en date du 14/10/2009 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné.

Ligue de Bourgogne

La Commission prononce les classements du PV en date du 23/09/2009 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné.

Ligue du Centre

La Commission prononce les classements du PV en date du 29/09/2009 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné.

Ligue de Franche Comté

- La Commission prononce les classements du PV en date du 24/08/2009 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné.
- La Commission prononce les classements du PV en date du 22/06/2009 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné.
- La Commission prononce les classements du PV en date du 26/05/2009 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné.

Ligue du Languedoc Roussillon

La Commission prononce les classements du PV en date du 14/09/2009 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné.

Ligue de Lorraine

La Commission prononce les classements du PV en date du 25/06/2009 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné.

Ligue du Midi Pyrénées

La Commission prononce les classements du PV en date du 29/09/2009 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné.

Ligue de Paris Ile de France

- La Commission prononce les classements du PV en date du 29/09/2009 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné.
- La Commission prononce les classements du PV en date du 22/09/2009 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné.
- La Commission prononce les classements du PV en date du 06/10/2009 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné.

Ligue de Picardie

La Commission prononce les classements du PV en date du 11/09/2009 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné

c) Confirmation de classements suite aux PV des Ligues :

Classements en niveau 4

Ligue du Midi Pyrénées

- Montauban

Stade de la Fobio – NNI 821210201

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 29 septembre 2009 et prononce le classement de ces installations en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 26 novembre 2018.

Ligue de Lorraine

- Dieuze

Stade Jean Mermoz – NNI 571770101

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 4 juillet 2009 et prononce le classement de ces installations en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 28 mai 2018.

La Commission rappelle à la Ligue que l'ensemble des informations doivent être renseignées sur Foot 2000 avant le passage devant cette Commission.

- Mont Saint Martin

Stade Jean Almeter – NNI 543820101

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 4 juillet 2009 et prononce le classement de ces installations en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 16 avril 2018.

La Commission rappelle à la Ligue que l'ensemble des informations doivent être renseignées sur Foot 2000 avant le passage devant cette Commission.

- Montigny Les Metz

Stade Jean Kintzig 1 – NNI 574800101

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 4 juillet 2009 et prononce le classement de ces installations en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 28 mai 2018.

La Commission rappelle à la Ligue que l'ensemble des informations doivent être renseignées sur Foot 2000 avant le passage devant cette Commission.

- Metz

Stade Baron Dufour – NNI 574630801

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 4 juillet 2009 et prononce le classement de ces installations en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 08 juillet 2018.

La Commission rappelle à la Ligue que l'ensemble des informations doivent être renseignées sur Foot 2000 avant le passage devant cette Commission.

- Blainville sur l'Eau

Stade Municipal – NNI 540760101

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 4 juillet 2009 et prononce le classement de ces installations en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 27 janvier 2017.

La Commission rappelle à la Ligue que l'ensemble des informations doivent être renseignées sur Foot 2000 avant le passage devant cette Commission.

- Cattenom

Stade Municipal Alphonse Bohler – NNI 571240101

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 4 juillet 2009 et prononce le classement de ces installations en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 13 avril 2019.

La Commission rappelle à la Ligue que l'ensemble des informations doivent être renseignées sur Foot 2000 avant le passage devant cette Commission.

IV. RETRAITS DE CLASSEMENTS

Néant

V. RECLASSEMENTS

Néant

VI. CHANGEMENTS DE NIVEAUX

Ligue d'Atlantique

- Nantes

Stade Marcel Saupin – NNI 441090201

La Commission prend connaissance de la demande de classement du stade Marcel Saupin sis à Nantes.

Monsieur Bernard BOURGOUIN, Membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives est désigné pour effectuer la visite des Installations, la date reste à définir.

- Le Poiré sur Vie

Stade de l'Idonnière – NNI 851780101

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 8 octobre 2009 par Monsieur Bernard BOURGOUIN, membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives et le transmet aux intéressés.

La Commission prononce le classement en niveau 3 jusqu'à l'échéance du 30 juin 2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 16/10/2008

- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 17/09/2009

- Luçon

Stade Jean de Mouzon – NNI 851280101

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuées le 8 octobre 2009 par Monsieur Bernard BOURGOUIN, membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives et le transmet aux intéressés.

La Commission prononce le classement en niveau 3 jusqu'à l'échéance du 22 mai 2016.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 11/10/2005

- Procès Verbal de Commission de Sécurité du 24/04/2007

Ligue d'Aquitaine

- St Médard en Jalles

Stade Montplaisir – NNI 334490101

Reprise du dossier

- Terrain classé en catégorie B de 1991 à 2000
- Plus classé de 2001 à 2005

La Commission prononce le :

- Classement en catégorie 3 (anciennes normes) à la suite de l'échéance de classement de 2001 donc du 20/07/2001 au 20/07/2011
- Basculement automatique en niveau 3 du 01/07/2009 au 20/07/2011
- Au 20/07/2011 les installations devront être conformes au Règlement et notamment le dimensionnement des vestiaires joueurs et arbitres.

Ligue de Bourgogne

- Chalon sur Saône

Stade Léo Lagrange 4 – Terrain Jean Pierre Adams – NNI 710760104

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 2 octobre 2009 par Monsieur Jean OURY, membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives et le transmet aux intéressés.

La Commission prononce le classement en niveau 3 jusqu'à l'échéance du 22 octobre 2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 18/12/2005
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 10/08/1995

Ligue de Corse

- Corte

Stade Santos Manfredi – NNI 200960101

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 21 septembre par Monsieur Jean Pierre LUCIANI, membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives et le transmet aux intéressés.

La Commission prononce le classement en niveau 3 jusqu'à l'échéance du 16 mars 2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 23/08/1999
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 14/08/1999

- Borgo

Stade Paul Antoniotti – NNI 200420101

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 21 septembre par Monsieur Jean Pierre LUCIANI, membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives et le transmet aux intéressés.

La Commission prononce le classement en niveau 3 sye jusqu'à l'échéance du 20 mai 2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 26/01/2008
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 12/03/2007

Ligue de Méditerranée

- Vitrolles

Stade Jules Ladoumègue – NNI 131170101

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuées le 4 septembre 2009 par Monsieur Roland GENIEYS, membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives et le transmet aux intéressés.

La Commission prononce le classement en niveau 3 jusqu'à l'échéance du 26 novembre 2014.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 07/11/1997
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 27/09/1994

VII. DÉCLASSEMENTS

Néant

VIII. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

1) TERRAINS SYNTHETIQUES

Ligue de Basse Normandie

- Carpiquet

Complexe sportif – NNI : à créer

Après étude des pièces fournies, la Commission observe que:

- Aucun bâtiment vestiaires ne figure sur les plans fournis
- Le public étant admis derrière les lignes de but, le dégagement doit être de 6 m en arrière de la ligne de but sur toute la largeur (Article 1.2.7. Alinéa 2 du Règlement des Terrains)

La Commission émet un avis favorable à la réalisation d'un gazon synthétique sur cette installation sous réserve des observations ci-dessus mentionnées.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

Ligue de Bretagne

- Saint Grégoire

Stade Yves Le Minou – NNI 352780102

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation aux dimensions et dégagements réglementaires.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Vitré

Complexe Sportif des Promenades 2 – NNI 353600202

La Commission note que cette installation, équipée d'un gazon synthétique sablé, a été retirée du classement par la Ligue depuis le 28 octobre 2008.

Elle émet un avis favorable à la rénovation de cette installation par la mise en place d'un gazon synthétique. Compte-tenu des dimensions et dégagements indiqués sur les plans, seul un classement niveau 6 s'y peut être envisagé.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

Ligue du Centre

- Mer

Complexe Sportif Bernard Guimont 4 – NNI : à créer

La Commission émet un avis favorable à la réalisation d'un gazon synthétique sur cette nouvelle installation aux dimensions et dégagements réglementaires.

Elle note qu'un tracé hockey est prévu et rappelle que, pour être classé, le tracé du terrain de football devra être en blanc. De même le revêtement synthétique devra être conforme à l'article 1.2.5 – Exigences de performances sportives et de durabilité du règlement des terrains.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

Ligue du Languedoc Roussillon

- Palavas Les Flots

Stade Louis Baumes 2 – NNI 341920102

La Commission note que le CCTP joint au dossier prévoit la mise en place d'un gazon synthétique de 65 mm lesté de 20 kg/m² de sable et posé sur une couche d'amortissement.

Elle ne peut émettre d'avis sur ce type de revêtement bien que les dimensions et dégagements soient réglementaires.

Elle demande donc que lui soit précisé le type de revêtement prévu et si celui-ci répondra bien à l'article 1.2.5 – Exigences de performances sportives et de durabilité du règlement des terrains.

- Montferrier Sur Lez

Stade Ernest Brousse – NNI 341690201

La Commission note que cette installation, équipée d'un gazon synthétique sablé, n'a jamais été classée par la Ligue.

Elle émet un avis favorable à la rénovation de cette installation par la mise en place d'un gazon synthétique. Compte tenu des contraintes dimensionnelles, un classement en niveau 6 sye pourra être envisagé.

Par ailleurs, elle précise qu'elle n'émet pas d'avis sur les caractéristiques de revêtement, ce dernier doit être conforme au Règlement des Terrains et installations sportives article 1.2.5 - Exigences de performances sportives et de durabilité.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Vic La Gardiole

Complexe Sportif – NNI : à créer

La Commission note que la municipalité a décidé le 20 février 2008 de créer une nouvelle installation sur un nouvel emplacement (non précisé) qui devrait être classée en niveau 5 avec éclairage.

Après examen du dossier fourni, elle ne peut émettre un avis favorable à la réalisation d'un gazon synthétique sur cette nouvelle installation.

En effet, compte tenu des contraintes dimensionnelles de l'aire de jeu, seul un classement en niveau 6 sye peut être envisagé.

Dans tous les cas et avant de se prononcer, elle souhaite avoir un complément d'informations concernant :

- La position des bancs de touche (non matérialisé sur le plan)
- Sur le plan projet, la distance exacte des mâts d'éclairage par rapport aux lignes de touche sur la longueur
- Les zones où le public est admis

Ligue de Méditerranée

- La Trinité

Stade du Rostit – NNI 061490301

La Commission accuse réception de la lettre du club daté du 25 septembre 2009 ainsi que les photos du stade et le plan coupe A.A.

La Commission émet un avis favorable à la rénovation de cette installation par la pose d'un gazon synthétique sous réserve de dimensions hors tout de 112 m x 72, 90 m (traçage de l'aire de jeu à 105 x 68) comme proposé dans le courrier de la ville en date du 1^{er} septembre 2009.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

Ligue du Rhône Alpes

- Veyziat (Communauté de Communes d'Oyonnax)

Stade de Sur Chavonne – NNI : à créer

La Commission émet un avis favorable à la réalisation d'un gazon synthétique sur cette installation prévue pour être classée niveau 4 avec un éclairage niveau E5.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

IX.AFFAIRES DIVERSES

Ligue du Midi Pyrénées

- Rodez

Stade Saint Eloi

La Commission prend connaissance du courrier de la Ligue du Midi Pyrénées daté du 30 septembre 2009.

Elle émet un avis défavorable et demande qu'un nouveau projet lui soit soumis avec un plan détaillé au 1/200^{ème} comme cela est prévu dans le Règlement des Terrains (Article 5.1.3 Alinéa 3).

Ligue de Bourgogne

- Auxerre

Stade Abbé Deschamps annexe 3 – NNI 890240104

La Commission prend connaissance des échanges par mail avec l'AJ Auxerre.

Elle souhaite être destinataire, avant travaux et pour avis, des plans projetés de réaménagement des vestiaires.

Imprimé classement

La Commission officialise le nouvel imprimé classement. Celui-ci est envoyé par mail à l'ensemble des Ligues et Districts

ECLAIRAGE

I. CLASSEMENT

Néant

II. CONFIRMATION DE CLASSEMENT

Ligue d'Aquitaine

- St Seurin sur L'Isle
Stade Municipal Fernand Sastre - NNI 334780101
Eclairage Moyen : 363 lux
Facteur d'Uniformité : 0,71
Rapport Emini/Emaxi : 0,50
Niveau : E3

- Pau
Stade Ousse des Bois - NNI 644450101
Eclairage Moyen : 310 lux
Facteur d'Uniformité : 0,72
Rapport Emini/Emaxi : 0,55
Niveau : E4

- Pau
Stade Hameau - NNI 644450301
Eclairage Moyen : 1032 lux
Facteur d'Uniformité : 0,79
Rapport Emini/Emaxi : 0,66
Niveau : E1

- Le Bouscat
Stade Sainte Germaine 1 - NNI 330690102
Eclairage Moyen : 374 lux
Facteur d'Uniformité : 0,74
Rapport Emini/Emaxi : 0,57
Niveau : E3

Ligue d'Atlantique

- Nantes
Stade de la Beaujoire - NNI 441090101
Eclairage Moyen : 1376 lux
Facteur d'Uniformité : 0,74
Rapport Emini/Emaxi : 0,53
Niveau : E1

- Carquefou
Stade Le Moulin Boisseau 1 - NNI 440260201
Eclairage Moyen : 465 lux
Facteur d'Uniformité : 0,71
Rapport Emini/Emaxi : 0,53
Niveau : E3

- Luçon
Stade Jean de Mouzon - NNI 851280101
Eclairage Moyen : 350 lux
Facteur d'Uniformité : 0,71
Rapport Emini/Emaxi : 0,51
Niveau : E3

Ligue d'Auvergne

- Arpajon sur Cère
Stade du Pont 1 - NNI 150120101
Eclairage Moyen : 369 lux
Facteur d'Uniformité : 0,71
Rapport Emini/Emaxi : 0,57
Niveau : E3

- Aurillac
Stade de Baradel 1 - NNI 150140201
Eclairage Moyen : 607 lux
Facteur d'Uniformité : 0,76
Rapport Emini/Emaxi : 0,64
Niveau : E3

- Aurillac
Stade Jean Alric - NNI 150140101
Eclairage Moyen : 567 lux
Facteur d'Uniformité : 0,79
Rapport Emini/Emaxi : 0,57
Niveau : E3

- ST Flour
Stade René Jarlier - NNI 151870101
Eclairage Moyen : 361 lux
Facteur d'Uniformité : 0,70
Rapport Emini/Emaxi : 0,55
Niveau : E3

- Mauriac
Stade Jean Lavigne 1 - NNI 151200101
Eclairage Moyen : 246 lux
Facteur d'Uniformité : 0,79
Rapport Emini/Emaxi : 0,50
Niveau : E4

- Riom Es Montagne
Stade Pré Bijou - NNI 151620101
Eclairage Moyen : 231 lux
Facteur d'Uniformité : 0,74
Rapport Emini/Emaxi : 0,50
Niveau : E4

- Domérat
Stade Municipal 1 - NNI 31010101
Eclairage Moyen : 252 lux
Facteur d'Uniformité : 0,72
Rapport Emini/Emaxi : 0,50
Niveau : E4

- Cusset
Stade Jean Moulin 1 - NNI 30950101
Eclairage Moyen : 327 lux
Facteur d'Uniformité : 0,70
Rapport Emini/Emaxi : 0,50
Niveau : E3

Ligue de Bourgogne

- Sens
Stade Fernand Sastre - NNI 893870101
Eclairage Moyen : 420 lux
Facteur d'Uniformité : 0,78
Rapport Emini/Emaxi : 0,60
Niveau : E3

- Gueugnon
Stade Jean Laville - NNI 712300101
Eclairage Moyen : 1185 lux
Facteur d'Uniformité : 0,84
Rapport Emini/Emaxi : 0,69
Niveau : E1

- Louhans
Stade Parc des Sports de Bram - NNI 712630101
Eclairage Moyen : 547 lux
Facteur d'Uniformité : 0,73
Rapport Emini/Emaxi : 0,49
Niveau : E3

La Commission constate que le rapport Emini/Emaxi calculé 0,49 est inférieur à l'article 1.1.2 du Règlement cependant, elle prononce la confirmation de cet éclairage en rappelant qu'il devra être en conformité au prochain relevé.

Ligue de Bretagne

- Brest

Stade Francis Le Blé - NNI 290190101

Eclairage Moyen : 908 lux

Facteur d'Uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,61

Niveau : E2

- Vannes

Stade de la Rabine - NNI 562600101

Eclairage Moyen : 1044 lux

Facteur d'Uniformité : 0,77

Rapport Emini/Emaxi : 0,59

Niveau : E1

Ligue du Centre

- Mehun sur Yère

Stade André Poitreneaux - NNI 181410101

Eclairage Moyen : 224 lux

Facteur d'Uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Niveau : E4

- Chateaudun

Stade Kleber et Albert Provost - NNI 280880101

Eclairage Moyen : 325 lux

Facteur d'Uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,56

Niveau : E3

- Cloyes sur Le Loire

Stade Paul Hillig 1 - NNI 281030101

Eclairage Moyen : 234 lux

Facteur d'Uniformité : 0,79

Rapport Emini/Emaxi : 0,68

Niveau : E4

- Luce

Stade Jean Boudrie 1 - NNI 282180101

Eclairage Moyen : 426 lux

Facteur d'Uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

Niveau : E3

- Gallardon

Stade Municipal - NNI 281680101

Eclairage Moyen : 233 lux

Facteur d'Uniformité : 0,77

Rapport Emini/Emaxi : 0,61

Niveau : E4

- Chinon

Stade Raymond Bourbon 1 - NNI 370720101

Eclairage Moyen : 221 lux

Facteur d'Uniformité : 0,81

Rapport Emini/Emaxi : 0,63

Niveau : E4

- Gien

Stade Municipal Wilson 1 - NNI 451550101

Eclairage Moyen : 332 lux

Facteur d'Uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Niveau : E3

- St Denis de l'Hotel

Stade des Crebezeaux - NNI 452730101

Eclairage Moyen : 341 lux

Facteur d'Uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,53

Niveau : E3

- Chartres

Stade Grand Prés 1 - NNI 280850101

Eclairage Moyen : 490 lux

Facteur d'Uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,60

Niveau : E3

Ligue de Champagne Ardenne

- Charleville Mézières

Stade du Petit Bois – NNI 081080101

Eclairage Moyen : 400lux

Facteur d'Uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Niveau : E3

- Saint Dizier

Stade Charles Jacquin – NNI 524480101

Eclairage Moyen : 594 lux

Facteur d'Uniformité : 0,79

Rapport Emini/Emaxi : 0,60

Niveau : E3

- La Chapelle Saint Luc

Stade Vigeannel – NNI 10080201

Eclairage Moyen : 230 lux

Facteur d'Uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,52

Niveau : E4

Ligue de Franche Comté

- Besançon

Stade Léo Lagrange n°1 - NNI 250560101

Eclairage Moyen : 1600 lux

Facteur d'Uniformité : 0,81

Rapport Emini/Emaxi : 0,65

Niveau : E1

- Besançon

Stade Léo Lagrange n°3 - NNI 250560103

Eclairage Moyen : 562 lux

Facteur d'Uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,58

Niveau : E3

- Besançon

Stade Saint Claude n°3 - NNI 250560602

Eclairage Moyen : 236 lux

Facteur d'Uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,53

Niveau : E4

- Besançon

Stade Malcombe n°4 - NNI 250560204

Eclairage Moyen : 246 lux

Facteur d'Uniformité : 0,77

Rapport Emini/Emaxi : 0,59

Niveau : E4

- Baume Les Dames

Stade Gaston Raguin 1 - NNI 250470101

Eclairage Moyen : 210 lux

Facteur d'Uniformité : 0,80

Rapport Emini/Emaxi : 0,62

Niveau : E4

- Baume Les Dames

Stade Gaston Raguin 2 - NNI 250470102

Eclairage Moyen : 266 lux

Facteur d'Uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Niveau : E4

- Genes

Stade Municipal Honneur - NNI 252670101

Eclairage Moyen : 222 lux

Facteur d'Uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,57

Niveau : E4

- Gilley

Stade Michel Vautrot - NNI 252710101

Eclairage Moyen : 228 lux

Facteur d'Uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,52

Niveau : E4

- Levier

Stade G. Saulnier honneur - NNI 253340101

Eclairage Moyen : 206 lux

Facteur d'Uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Niveau : E4

- Montlebon

Stade Henri Schaller 1 - NNI 254030101

Eclairage Moyen : 215 lux

Facteur d'Uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Niveau : E4

- Ornans

Stade André Brey honneur - NNI 254340101

Eclairage Moyen : 238 lux

Facteur d'Uniformité : 0,83

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Niveau : E4

- Pontarlier

Stade Paul Robbe honneur - NNI 254620101

Eclairage Moyen : 230 lux

Facteur d'Uniformité : 0,80

Rapport Emini/Emaxi : 0,66

Niveau : E4

- Saint Vit

Stade Christian Doussot annexe - NNI 255270102

Eclairage Moyen : 265 lux

Facteur d'Uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,57

Niveau : E4

- Port sur Saone

Stade André Lyauthey Honneur - NNI 704210101

Eclairage Moyen : 235 lux

Facteur d'Uniformité : 0,78

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Niveau : E4

Ligue du Languedoc Roussillon

- Ales

Stade Pierre Pibarot - NNI 300070101

Eclairage Moyen : 319 lux

Facteur d'Uniformité : 0,77

Rapport Emini/Emaxi : 0,65

Niveau : E4

Ligue de Lorraine

- Forbach

Stade Schlossberg 1 - NNI 572270101

Eclairage Moyen : 519 lux

Facteur d'Uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Niveau : E3

- Raon L'Etape

Stade Paul Gasser - NNI 883720101

Eclairage Moyen : 370 lux

Facteur d'Uniformité : 0,79

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Niveau : E3

- Saint Dié

Stade Emile Jeanpierre - NNI 884130301

Eclairage Moyen : 354 lux

Facteur d'Uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,57

Niveau : E3

- Velaine en Haye

Stade Parc de Loisirs ASNL - NNI 545570301

Eclairage Moyen : 345 lux

Facteur d'Uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

Niveau : E3

- Jarville La Malgrange

Stade Californie 2 - NNI 542740202

Eclairage Moyen : 255 lux

Facteur d'Uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,58

Niveau : E4

- Maxeville

Stade Darny n°2 - NNI 543570302

Eclairage Moyen : 233 lux

Facteur d'Uniformité : 0,84

Rapport Emini/Emaxi : 0,67

Niveau : E4

- Vandoeuvre Les Nancy

Stade Jacques Sonet 2 - NNI 545470202

Eclairage Moyen : 203 lux

Facteur d'Uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,45

Niveau : E4

Le relevé des éclairages ne permettant pas de maintenir le classement de cette installation en niveau E4 (rapport MiniMaxi inférieur à 0,50), elle la classe en niveau E5.

- Nousseviller

Stade Francis Scheck 1 - NNI 575140101

Eclairage Moyen : 249 lux

Facteur d'Uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

Niveau : E4

Ligue du Maine

- Laval

Stade Francis Le Basser - NNI 531300201

Eclairage Moyen : 1060 lux

Facteur d'Uniformité : 0,77

Rapport Emini/Emaxi : 0,64

Niveau : E1

Ligue du Midi Pyrénées

- Albi

Stade Stadium Municipal - NNI 810040101

Eclairage Moyen : 703 lux

Facteur d'Uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,60

Niveau : E2

- Albi

Stade Maurice Rigaud - NNI 810040201

Eclairage Moyen : 490 lux

Facteur d'Uniformité : 0,80

Rapport Emini/Emaxi : 0,59

Niveau : E3

- Montauban

Stade La Fobio - NNI 821210201

Eclairage Moyen : 358 lux

Facteur d'Uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,56

Niveau : E3

Ligue de Normandie

- Petit Quevilly

Stade Aimable Lozay - NNI 764980102

Eclairage Moyen : 267 lux

Facteur d'Uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,52

Niveau : E4

Ligue de Paris Ile de France

- Aubervilliers

Stade André Karman - NNI 0

Eclairage Moyen : 373 lux

Facteur d'Uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,56

Niveau : E3

- Franconville

Stade Jean Rolland 1 - NNI 952520101

Eclairage Moyen : 388 lux

Facteur d'Uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,60

Niveau : E3

- Clairefontaine

Stade Pierre Pibarot - NNI 781640102

Eclairage Moyen : 469 lux

Facteur d'Uniformité : 0,79

Rapport Emini/Emaxi : 0,60

Niveau : E3

- Villejuif

Stade Karl Max - NNI 940760101

Eclairage Moyen : 216 lux

Facteur d'Uniformité : 0,78

Rapport Emini/Emaxi : 0,59

Niveau : E4

- Reuil Malmaison

Stade Maurice Hubert 1 - NNI 0

Eclairage Moyen : 297 lux

Facteur d'Uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

Niveau : E4

- Clichy sur Seine

Stade Geroges Racine - NNI 920240201

Eclairage Moyen : 227 lux

Facteur d'Uniformité : 0,87

Rapport Emini/Emaxi : 0,73

Niveau : E4

- Noisy Le Sec

Stade Allende - NNI 930530101

Eclairage Moyen : 472 lux

Facteur d'Uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

Niveau : E3

- Bonneuil sur Marne

Stade Léo Lagrange - NNI 940110101

Eclairage Moyen : 326 lux

Facteur d'Uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,58

Niveau : E3

- Ozoir La Ferrière

Stade Les Trois Sapins 1 - NNI 773500101

Eclairage Moyen : 263 lux

Facteur d'Uniformité : 0,88

Rapport Emini/Emaxi : 0,67

Niveau : E4

- Saint Maur des Fosses

Stade Adolphe Chéron - NNI 940680101

Eclairage Moyen : 266 lux

Facteur d'Uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

Niveau : E4

- Verrières Le Buisson

Stade Des Justices - NNI 916450201

Eclairage Moyen : 267 lux

Facteur d'Uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,60

Niveau : E5

- D'Elancourt

Stade Guy Boniface 2 - NNI 782080102

Eclairage Moyen : 301 lux

Facteur d'Uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,56

Niveau : E4

- Corbeil Essonnes

Stade Louis Mercier - NNI 911740101

Eclairage Moyen : 365 lux

Facteur d'Uniformité : 0,82

Rapport Emini/Emaxi : 0,67

Niveau : E3

- Ste Geneviève des Bois

Stade Parc des Sports - NNI 915490101

Eclairage Moyen : 539 lux

Facteur d'Uniformité : 0,77

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

Niveau : E3

Ligue de Picardie

- Compiègne
Stade Paul Cosyns - NNI 601590101
Eclairage Moyen : 394 lux
Facteur d'Uniformité : 0,77
Rapport Emini/Emaxi : 0,56
Niveau : E3

Ligue du Rhône Alpes

- Annecy
Stade Parc des Sports honneur - NNI 740100101
Eclairage Moyen : 425 lux
Facteur d'Uniformité : 0,82
Rapport Emini/Emaxi : 0,72
Niveau : E3

- Andrezieux Bouthéon
Stade Roger Baudras - NNI 420050101
Eclairage Moyen : 304 lux
Facteur d'Uniformité : 0,72
Rapport Emini/Emaxi : 0,50
Niveau : E4

- Montréal La Cluze
Stade Orindis 1 - NNI 12650101
Eclairage Moyen : 307 lux
Facteur d'Uniformité : 0,71
Rapport Emini/Emaxi : 0,55
Niveau : E4

- Grenoble
Stade Clos d'Or - NNI 381850201
Eclairage Moyen : 275 lux
Facteur d'Uniformité : 0,76
Rapport Emini/Emaxi : 0,61
Niveau : E4

- Saint Etienne
Stade Geoffroy Guichard - NNI 422180101
Eclairage Moyen : 1582 lux
Facteur d'Uniformité : 0,84
Rapport Emini/Emaxi : 0,65
Niveau : E1

III. AVIS PREALABLE D'ECLAIRAGE

Ligue d'Alsace

- Ettendorf
Stade Municipal annexe – NNI 671350102
La Commission transmet le rapport de l'installation d'éclairage de ce stade dont le projet est conforme au règlement de la Fédération Française de Football.
En conséquence, elle émet un avis favorable à la demande d'installation

- Bischwiller

Stade des Pins annexe 3 – NNI 670460301

La Commission transmet le rapport de l'installation d'éclairage de ce stade dont le projet est conforme au règlement de la Fédération Française de Football.

En conséquence, elle émet un avis favorable à la demande d'installation

Ligue de Bretagne

- Rennes

Stade Roger Salengro 1 – NNI 352380801

La Commission transmet le rapport de l'installation d'éclairage de ce stade dont le projet est conforme au règlement de la Fédération Française de Football.

En conséquence, elle émet un avis favorable à la demande d'installation

- Rennes

Stade Ferdinand de Lesseps – NNI 352383001

La Commission transmet le rapport de l'installation d'éclairage de ce stade dont le projet est conforme au règlement de la Fédération Française de Football.

En conséquence, elle émet un avis favorable à la demande d'installation

Ligue de Franche Comté

- Tavaux

Stade Paul Martin – NNI 392560102

La Commission transmet le rapport de l'installation d'éclairage de ce stade dont le projet est conforme au règlement de la Fédération Française de Football.

En conséquence, elle émet un avis favorable à la demande d'installation

Ligue de Picardie

- Albert

Stade du Vélodrome 2 – NNI 800160202

La Commission transmet le rapport de l'installation d'éclairage de ce stade dont le projet est conforme au règlement de la Fédération Française de Football.

En conséquence, elle émet un avis favorable à la demande d'installation

Ligue de Paris Ile de France

- Cergy Pontoise

Stade Salif Keita – NNI 951270601

La Commission transmet le rapport de l'installation d'éclairage de ce stade dont le projet est conforme au règlement de la Fédération Française de Football.

En conséquence, elle émet un avis favorable à la demande d'installation

IV. DOSSIERS ECLAIRAGE INCOMPLETS EN INSTANCE OU AJOURNES

Ligue d'Alsace

- Bouxwiller
Stade Municipal – NNI 670610101

Ligue d'Atlantique

- Nantes
Stade Marcel Saupin – NNI 4401090201

Ligue de Bretagne

- Saint Grégoire
Stade Yves Le Minou 2 – NNI 352780102

Ligue de Paris Ile de France

- Neauphle Le Château
Stade Michel Lorieux 2 – NNI 784420102

Auguste TOSAN

**Prochaine réunion SECTION CLASSEMENT DES INSTALLATIONS
Le mardi 24 novembre de 9h30 à 16h00 dans les locaux de la F.F.F.**